

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2026 - 32**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 04 mars 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à 20 heures 30**, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON. La convocation a été envoyée en date du 25 février 2026.

**Présents** : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

**Absents** : Agnès BALZER, Patrick BOIS, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Humberto FERNANDES, Marc KONAREFF, Maryvonne ROBIN.

**Procurations** : Humberto FERNANDES à Thierry THEOLIER  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

Madame Erica SANDFORD a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Opération de requalification du cinéma L'Embellie**  
**- Attribution marché public de maîtrise d'œuvre**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, rappelle à l'assemblée le projet de requalification du cinéma L'Embellie localisé sur la commune de Fourneaux.

Afin de mener à bien l'opération et accompagner la CCHMV, une consultation a été lancée dans le cadre d'une prestation globale de maîtrise d'œuvre.

Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 758 000.00 € HT.

La Commission d'analyse des offres s'est réunie à deux reprises pour donner son avis sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Commission propose d'attribuer le marché de maîtrise au groupement suivant :

**SARL ARCHITECTURE ENERGIE - Mandataire**

**DALABA INGENIERIE - BET Fluides + Economiste + OPC**

**ARCUS - BET Structure**

**ALPES ACOUSTIQUE - BET Acoustique,**

pour un taux de rémunération de 10.5% du montant prévisionnel des travaux, soit un forfait de rémunération provisoire de 79 590.00 € HT (30 244.20 € HT pour la tranche ferme et 49 345.80 € HT pour la tranche conditionnelle).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Vu** la proposition d'attribution de la Commission d'analyse des offres,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'opération de requalification du cinéma L'Embellie au groupement de sociétés susvisé pour un forfait de rémunération provisoire de 79 590.00 € HT (30 244.20 € HT pour la tranche ferme et 49 345.80 € HT pour la tranche conditionnelle) ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à venir ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 09 mars 2026.

La secrétaire de séance  
Erica SANDFORD



Le Président  
Christian SIMON

